



A qui appartient la lumière ?

Par **gast198**, le **14/10/2015 à 16:48**

Bonjour,

Je demande un peu d'aide aujourd'hui pour une situation spéciale.

Je possède une cave dans une copropriété. Cette cave est ouverte et contient les compteurs de gaz pour tout l'immeuble. Une bande large d'un mètre environ le long du mur appartient aux parties communes afin que tout le monde puisse accéder aux compteurs de gaz.

Voici mon problème : il y a une lampe dans ma cave (mon lot, pas sur la partie commune) qu'on allume grâce à un interrupteur qui est sur le mur de la partie commune. Et la lampe est reliée sur le compteur électrique des parties communes.

A qui appartient la lampe ?

- Est-ce que c'est ma lampe et donc je dois la faire relier à mon compteur électrique ?
- Est-ce la lampe des parties communes qui est mal placée ?
- Est-ce que la lampe est à moi et l'interrupteur aux parties communes ?

Merci pour vos avis.

gast

Par **moisse**, le **14/10/2015 à 18:20**

Bonsoir,

ET les autres caves, comment sont elles éclairées ?

Si elles ne possèdent pas d'éclairage particulier, il y a gros à parier qu'il s'agit d'un montage pirate rajouté pour les besoins de la cause.

Par **gast198**, le **14/10/2015** à **18:45**

Bonsoir et merci pour la réponse.

C'est une toute petite copropriété (3 appartements) dans une maison rénovée. Il n'y a qu'une seule cave et l'éclairage a été fait comme ça au départ.

Par **moisse**, le **15/10/2015** à **07:45**

Le plafond étant partie commune, comme les murs, la lampe appartient à la copropriété; C'est donc au syndic (certainement bénévole) de prendre en charge le remplacement de l'ampoule.

Par **gast198**, le **15/10/2015** à **11:22**

En fait le problème n'est pas le remplacement de l'ampoule qui fonctionne très bien mais un voisin qui veut que je fasse déplacer la lampe à mes frais pour la mettre dans la bande de partie commune.

Cordialement.

Par **moisse**, le **15/10/2015** à **11:26**

Vous lui répondez que c'est à charge de la copropriété, ainsi que la remise en état du plafond de votre cave (trous...).

Cela devrait le calmer.

Vous pouvez même rajouter être disposé à ôter la lampe si selon lui elle vous appartient.

Par **gast198**, le **16/10/2015** à **07:08**

Excellente idée. Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement,

gast